

# SIVOM DE SAINT SEVER

## **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable**

### **Exercice 2017**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes .....	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017.....	8
1.6.2.	Production .....	8
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	10
1.6.5.	Autres volumes .....	10
<b>1.6.6.</b>	<b>Volume consommé autorisé</b> .....	<b>11</b>
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	11
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	12
2.1.	Modalités de tarification.....	12
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes.....	15
3.	Indicateurs de performance .....	16
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	16
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	16
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	18
<b>3.3.1.</b>	<b>Rendement du réseau de distribution (P104.3)</b> .....	<b>18</b>
<b>3.3.2.</b>	<b>Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)</b> .....	<b>19</b>
<b>3.3.3.</b>	<b>Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)</b> .....	<b>19</b>
<b>3.3.4.</b>	<b>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)</b> .....	<b>20</b>
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	20
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service .....	22
4.4.	Amortissements .....	22
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	25

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIVOM DE SAINT SEVER
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Beamesnil, Campagnolles, Landelles-et-Coupigny, Le Mesnil-Robert, Noues de Sienne (communes historiques de Champ-du-Boult, Courson, Fontenermont, Le Gast, Le Mesnil Benoist, Le Mesnil Caussois, Mesnil Clinchamps, Sept-Frères, St Manvieu Bocage et St Sever) , Pont-Bellanger, Pont-Farcy, Saint-Aubin-des-Bois, Sainte-Marie-Outre-l'Eau, Vire Normandie (communes historiques de St Germain de Tallevende et Coulonces)
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 20/02/1973.  Non
- Existence d'un schéma directeur  Oui, date d'approbation\* : en cours..  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière avec un contrat de prestataire de service pour l'exploitation de ses stations de production.

\* Approbation en assemblée délibérante

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 10 490 habitants au 31/12/2017 (10 468 au 31/12/2016).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 5 824 abonnés au 31/12/2017 (5 787 au 31/12/2016).

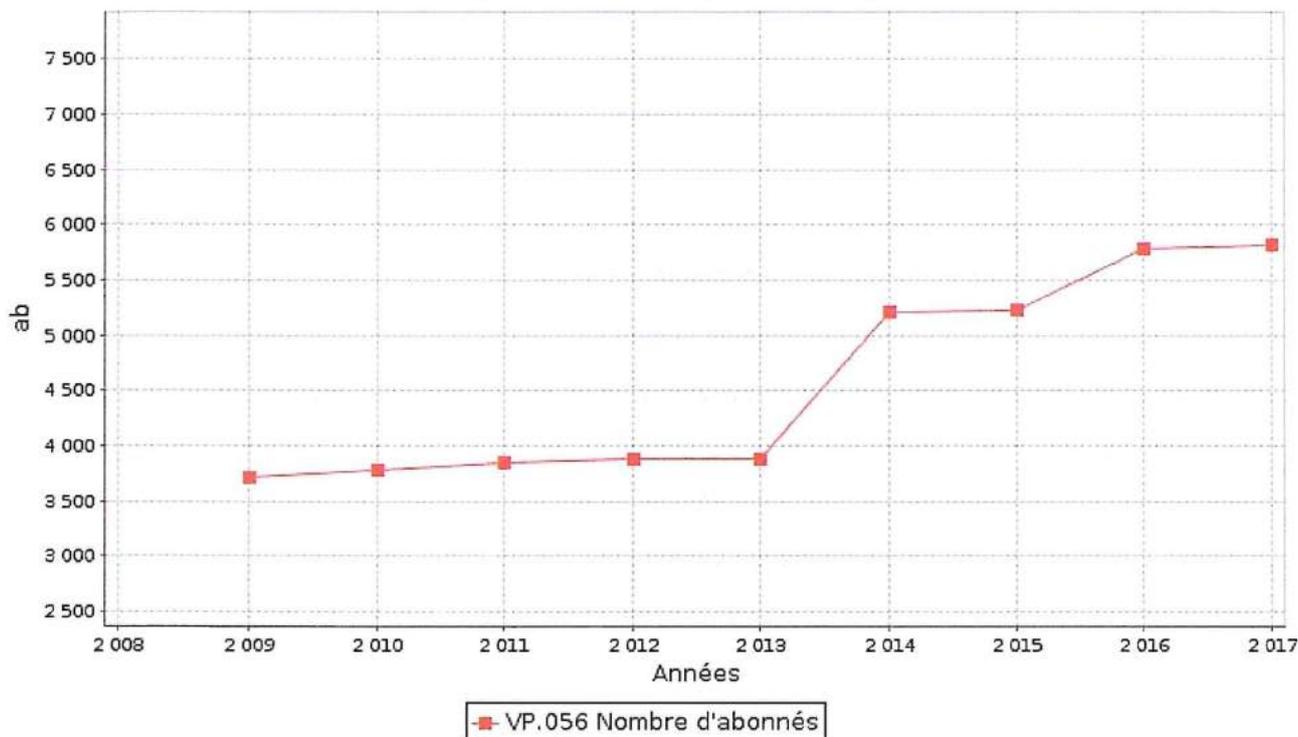
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Beaumesnil	109	110	0.00	110	0.92
Campagnolles	255	255	0.00	255	0.00
Landelles-et-Coupigny	571	570	0.00	570	-0.18
Le Mesnil-Robert	96	96	0.00	96	0.00
<b>Noues de Sienne</b>					
Champ-du-Boult	271	270		270	-0.37
Courson	277	278		278	0.36
Fontenermont	104	103		103	-0.96
Le Gast	170	169		169	-0.59
Le Mesnil Benoist	26	26	0.00	26	0.00
Le Mesnil Caussois	53	58		58	9.43
Mesnil Clinchamps	492	493		493	0.20
St Manvieu Bocage	265	268		268	1.13
St Sever	786	788		788	0.25
Sept-Frères	208	210		210	0.96
Pont-Bellanger	56	56	0.00	56	0.00
Pont-Farcy	347	366		366	5.48
Beuvrigny	64	66	0.00	66	3.13
Fourneau	59	57		57	-3.39
Saint-Aubin-des-Bois	185	186	0.00	186	0.54
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	75	72	0.00	72	-4.00
<b>Vire Normandie</b>					
St Germain de Talledende	953	960	0.00	960	0.73
Coulonces	365	367		367	0.55
<b>Total</b>	<b>5 787</b>	<b>5824</b>	<b>0.00</b>	<b>5 824</b>	<b>0,6%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 11,21 abonnés/km au 31/12/2017 (11,15 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,8 habitants/abonné au 31/12/2017 (1,81 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 79,93 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2017. (73,18 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2016).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

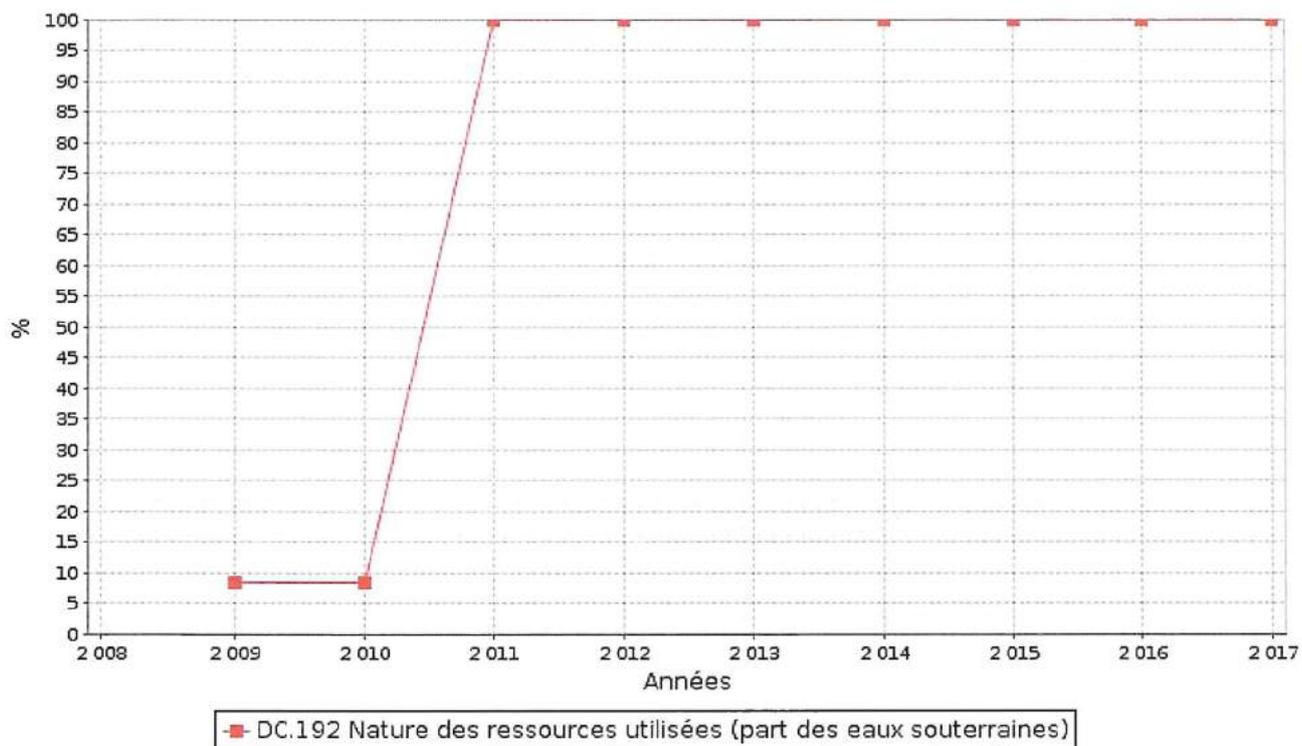


Le service public d'eau potable prélève 216 395 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2017 (221 135 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
prélèvement de Beau Costil	Souterraine	10m <sup>3</sup> /h	45915	41 576	___%
Source Mesnil	Souterraine	150 M <sup>3</sup> /J	46277	50 296	___%
Source Rosel S1	Souterraine	150m <sup>3</sup> /J	87451	90 111	___%
Source Hamerie	Souterraine	10m <sup>3</sup> /h	41492	34 412	___%
Source Rosel S2	Souterraine		0	0	___%
<b>Total</b>			221 135	216 395	___%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.



### 1.5.2. Achats d'eaux brutes

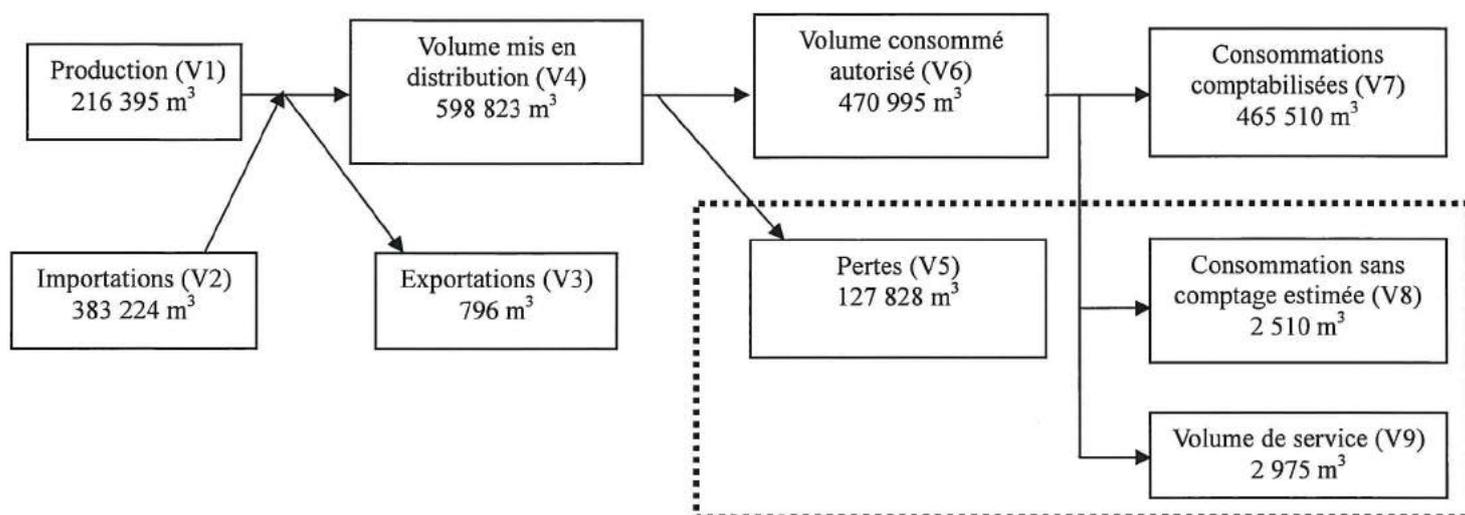


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Observations
SANS OBJET - NEANT			
<b>Total</b>			

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



### 1.6.2. Production

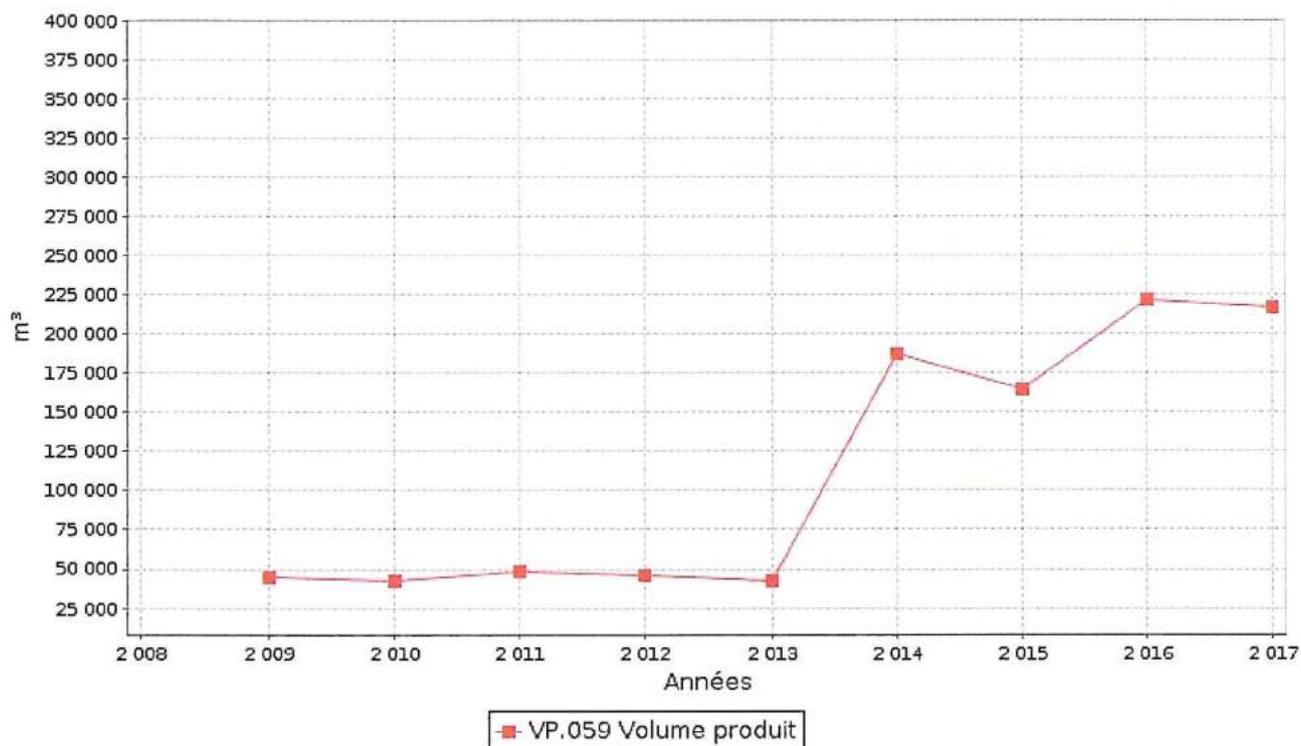


Le service a 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Usine de Mesnil – Clinchamps (source du Mesnil)	Traitement physico-chimique
Usine de la Hamerie (source de la Hamerie)	Traitement physico-chimique
Usine de la Forêt (Source du Rosel)	Traitement physico-chimique
Usine de Beau Costil (transférée au 01/01/2018 à ST LO AGGLO)	Traitement physico-chimique

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
prélèvement de Beau Costil	45 915	41 576	-9,4%	80
Source Mesnil	46 277	50 296	8,7%	80
Source Rosel S1	87 451	90 111	3%	80
Source Hamerie	41 492	34 412	-17,1%	80
Source Rosel S2	0	0	___%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>221 135</b>	<b>216 395</b>	<b>-2,1%</b>	<b>80</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées



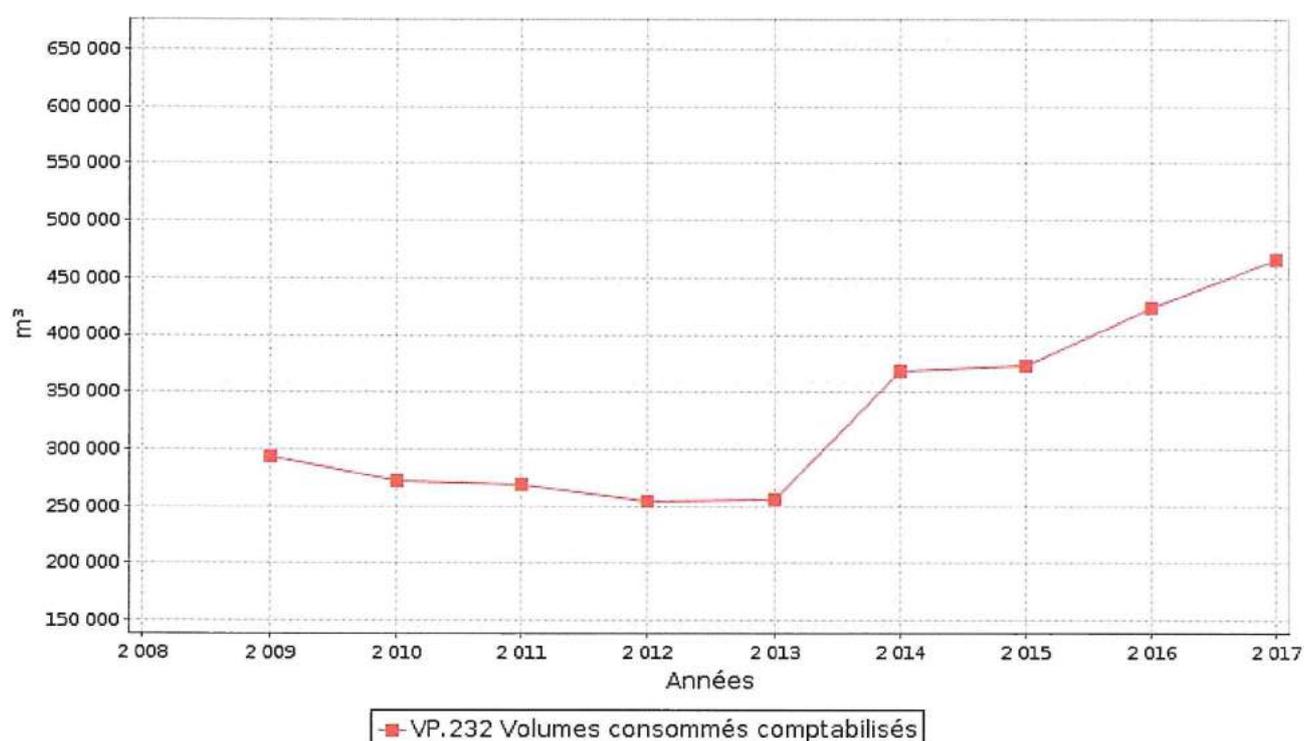
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
SP de la SIENNE *Donnée RPQS 2015 VAL DE VIRE	319 734	341 278		
Sienne Hamonerie	9 049	29 598		
Sienne IME	1 750	2 468		
Sienne Parc Animalier	3 559	1 096		
Sienne Route de VIRE	281	311		
SIAEP MONTBRAY	8 627	8 473		
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>343 000</b>	<b>383 224</b>	<b>11,7%</b>	<b>80</b>

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	423 470	465 510	9,9%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>423 470</b>	<b>465 510</b>	<b>9,9%</b>
Syndicat des Bruyères	655	796	
Ste Marie Outre l'EAU (après plus de vente car cette commune a adhéré au SIVOM)	24 135	0	
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>24 790</b>	<b>796</b>	<b>-96,8%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2016 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2017 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 140	2 510	-20,1%
Volume de service (V9)	2 975	2 975	0%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	429 585	470 995	9,6%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 519,32 kilomètres au 31/12/2017 (519,23 au 31/12/2016).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 18 € au 01/01/2017 inchangés au 01/01/2018

La grille tarifaire a été modifiée entre 2017 et 2018.

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	75.00 €	75.00 €
	Abonnement ancienne communes SIAEP Courson	58.50€	64.00€
	Abonnement commune ST SEVER	72.50€	75.00€
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 500	1 €/m <sup>3</sup>	1 €/m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 500	0.90 €/m <sup>3</sup>	0.90 €/m <sup>3</sup>
Autre : Frais de déplacement technicien		36.00€HT/Heure	36.00€HT/Heure
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) Commune Noues de Sienne et St Aubin des Bois	0,22 €/m <sup>3</sup>	0,22 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau) autres communes	0.42 €/m <sup>3</sup>	0.42 €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €/m <sup>3</sup>	0 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

Délibération n°62/2015 du 10/12/2015 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'eau potable

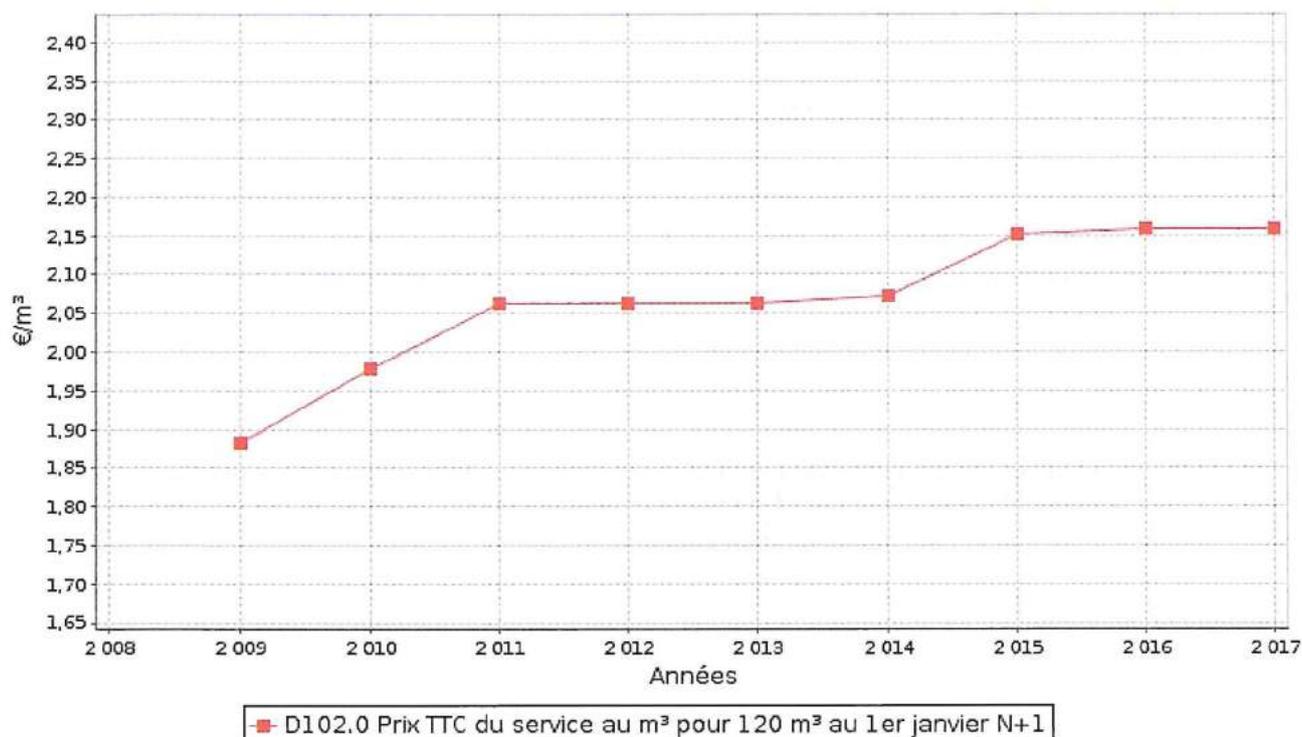
Délibération n°38/2015 du 17/09/2015 effective à compter du 17/09/2015 fixant les frais d'accès au service

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	75,00	75,00	0%
Part proportionnelle	120,00	120,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	195,00	195,00	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public) sans objet</b>			
Part fixe annuelle	0,00	—	—%
Part proportionnelle	0,00	—	—%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	—	—	—%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	—	0,00	—%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	50,40	50,40	0%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	—%
Autre : .....	0,00	0,00	—%
TVA	13,50	13,50	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	63,90	63,90	0%
<b>Total</b>	<b>258,90</b>	<b>258,90</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,16</b>	<b>2,16</b>	<b>0%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m <sup>3</sup>	Prix au 01/01/2018 en €/m <sup>3</sup>
Beaumesnil	1.00	1.00
Campagnolles	1.00	1.00
Landelles-et-Coupigny	1.00	1.00
Le Mesnil-Robert	1.00	1.00
Noues de Sienne	1.00	1.00
Pont-Bellanger	1.00	1.00
Pont-Farcy	1.00	1.00
Saint-Aubin-des-Bois	1.00	1.00
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1.00	1.00
Vire Normandie	1.00	1.00

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 480 592 m<sup>3</sup>/an (391 137 m<sup>3</sup>/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :


### 2.3. Recettes



#### Recettes de la collectivité : HT

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	964 061.42	638 964.82
<i>dont abonnements</i>	433 695.93	414 809.42
Recette de vente d'eau en gros	0	5 757.25€
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>964 061.42</b>	<b>1 059 531.49</b>
Recettes liées aux travaux	42 846.31	20 572.88
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)	792.00	2381.83
<b>Total autres recettes</b>	<b>43 638.31</b>	<b>22 954.71</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>1 007 699.73</b>	<b>1 082 486.20</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 1 059 531 € (964 061 € au 31/12/2016).

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2017
Microbiologie	64	1	74	0
Paramètres physico-chimiques	93	13	110	21

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	98,4%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	86%	80,9%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	90%	14
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>84</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

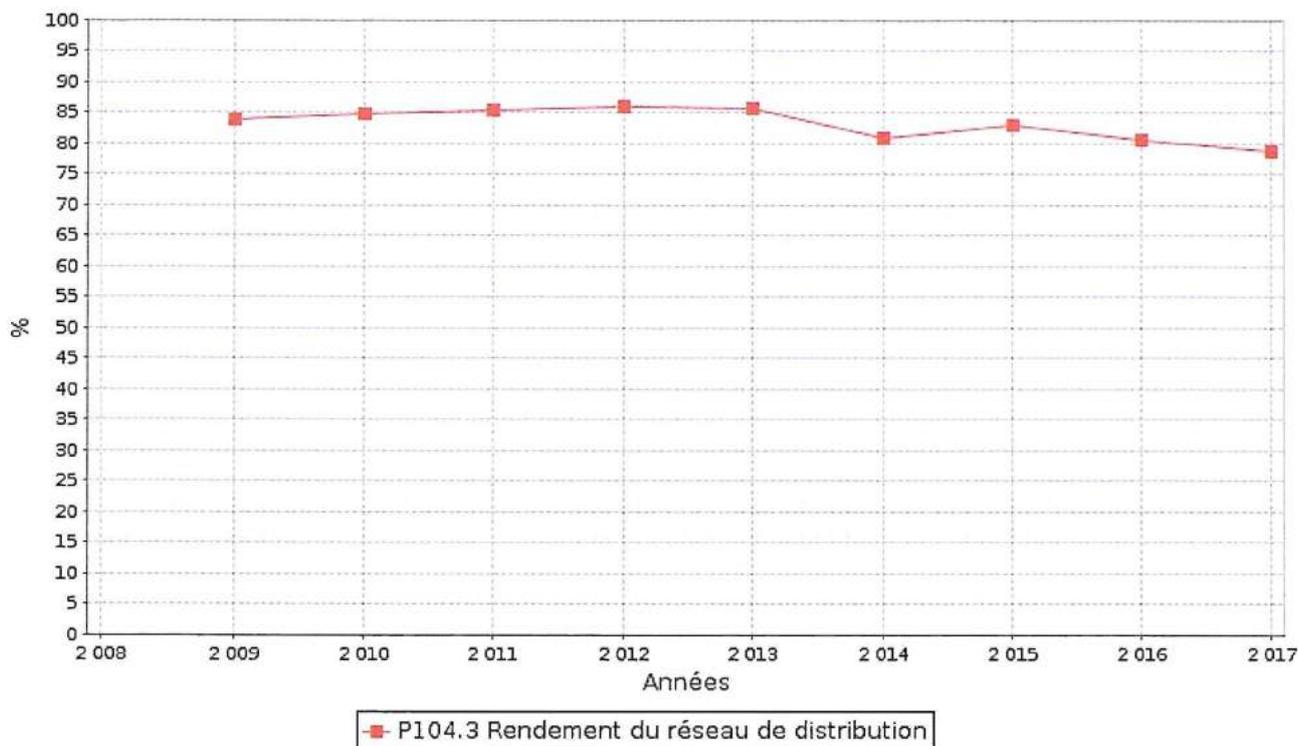
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	80,5 %	78,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	2,4	2,49
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,5 %	77,7 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,7 m<sup>3</sup>/j/km (0,6 en 2016).

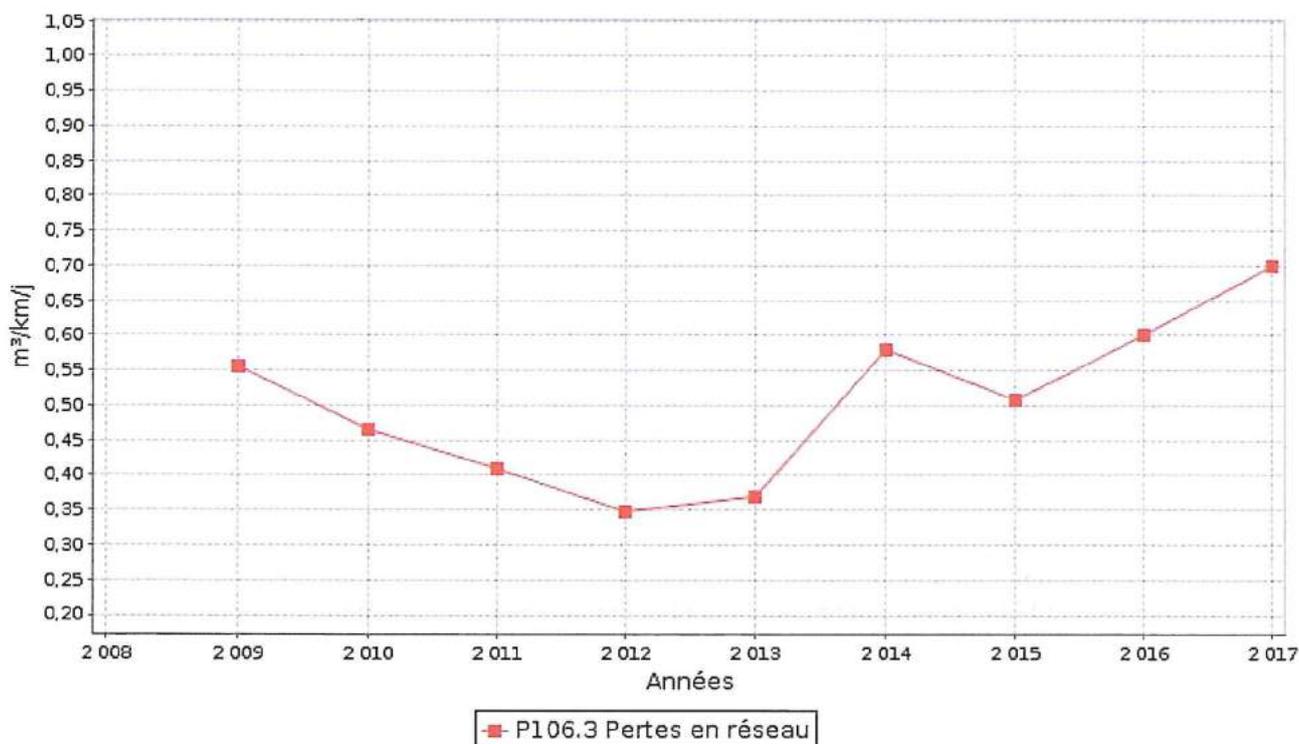
### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 0,7 m<sup>3</sup>/j/km (0,6 en 2016).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	1.806	2.549	0.547	0.216	0.00

Au cours des 5 dernières années, 5,11 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,2% (0,27 en 2016).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2016).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	5787	5824
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	26	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	7	7
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0.45%	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0.12%	0

### 4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	275 000	35 000
Montants des subventions en €	97 605	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### 4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2016	Exercice 2017
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	462 812.55	662 975.93
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	74 836.62
	en intérêts	14 241.42

### 4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 198 843.28 € (181 145.41 € en 2016).

#### 4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Aucun projet à l'étude, mais poursuite des projets en cours : les travaux de la Station d'eau potable dite de La HAMERIE, la mise en place de notre régie autonome.	ras	ras

#### 4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Le schéma directeur de l'eau qui préconise des travaux de renouvellement et d'amélioration est terminé mais ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un vote pour en fixer l'ordre de priorité et les montants budgétaires à inscrire chaque année.	Pas encore fixée	Pas encore fixés

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2017, le service a reçu 14 demandes d'abandon de créance et en a accordé 7 (FSE); 13 714,13 € ont été abandonnés dont 517.99 € HT correspondent à des versements à un fonds de solidarité, et 13 196.14€ HT à des non-valeurs, soit 0,0295 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017 (0,0152 €/m<sup>3</sup> en 2016).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	10 468	10 468
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,16	2,16
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,4%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	86%	80,9%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	84	84
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,5%	78,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,6	0,7
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,6	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,27%	0,2%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0152	0,0295